

Communiqué de presse du 14 juin 2018

Changement de paradigme dans le domaine des marchés publics – vers une approche s'écartant du prix comme seul critère

Lors de sa session, le Conseil national s'est penché sur le projet de révision de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP). Le secteur de la construction est très satisfait sur de nombreux points avec le projet approuvé par le Conseil national.

Avec le projet approuvé, la qualité et la durabilité sont au cœur de l'évaluation des offres, à côté du prix. L'approche selon laquelle l'offre la meilleure marché *n'est pas* la meilleure offre semble s'être également imposée au Conseil national. A travers cette révision, il veut donner aux adjudicateurs un instrument efficace, leur permettant de retenir l'offre qualitativement la meilleure. Ce point est extrêmement important pour les constructions, qui doivent rester fonctionnelles plusieurs dizaines d'années après leur réalisation : avec 20 milliards par an, la moitié environ de tous les marchés publics sont constitués par des constructions, les coûts durant l'ensemble de leur cycle de vie prenant de plus en plus d'importance par rapport au seul prix de l'adjudication. Avec ce projet de révision, l'harmonisation tant attendue entre les ordonnances fédérales et cantonales relatives aux marchés publics devient enfin réalité. Cela offre également une véritable opportunité pour la dérégularisation, du fait que les mêmes règles du jeu seront appliquées aussi bien par la Confédération que par les cantons.

constructionsuisse espère maintenant que le Conseil des Etats donnera, lui aussi, son feu vert à ce projet de révision élaboré durant plusieurs années et apportera son soutien au changement de paradigme vers une plus grande attention accordée à la qualité.

Contact :

Hans Wicki, conseiller aux Etats et président de constructionsuisse; T. 079 632 72 48

constructionsuisse est l'organisation faîtière de l'industrie suisse de la construction. Elle regroupe environ 70 organisations membre dans les quatre secteurs « Bureaux d'études », « Secteur principal de la construction », « Second œuvre et enveloppe du bâtiment » et « Production et négoce ». L'industrie de la construction dégage un chiffre d'affaires annuel de plus de 65 milliards de francs et offre quelque 500'000 emplois.